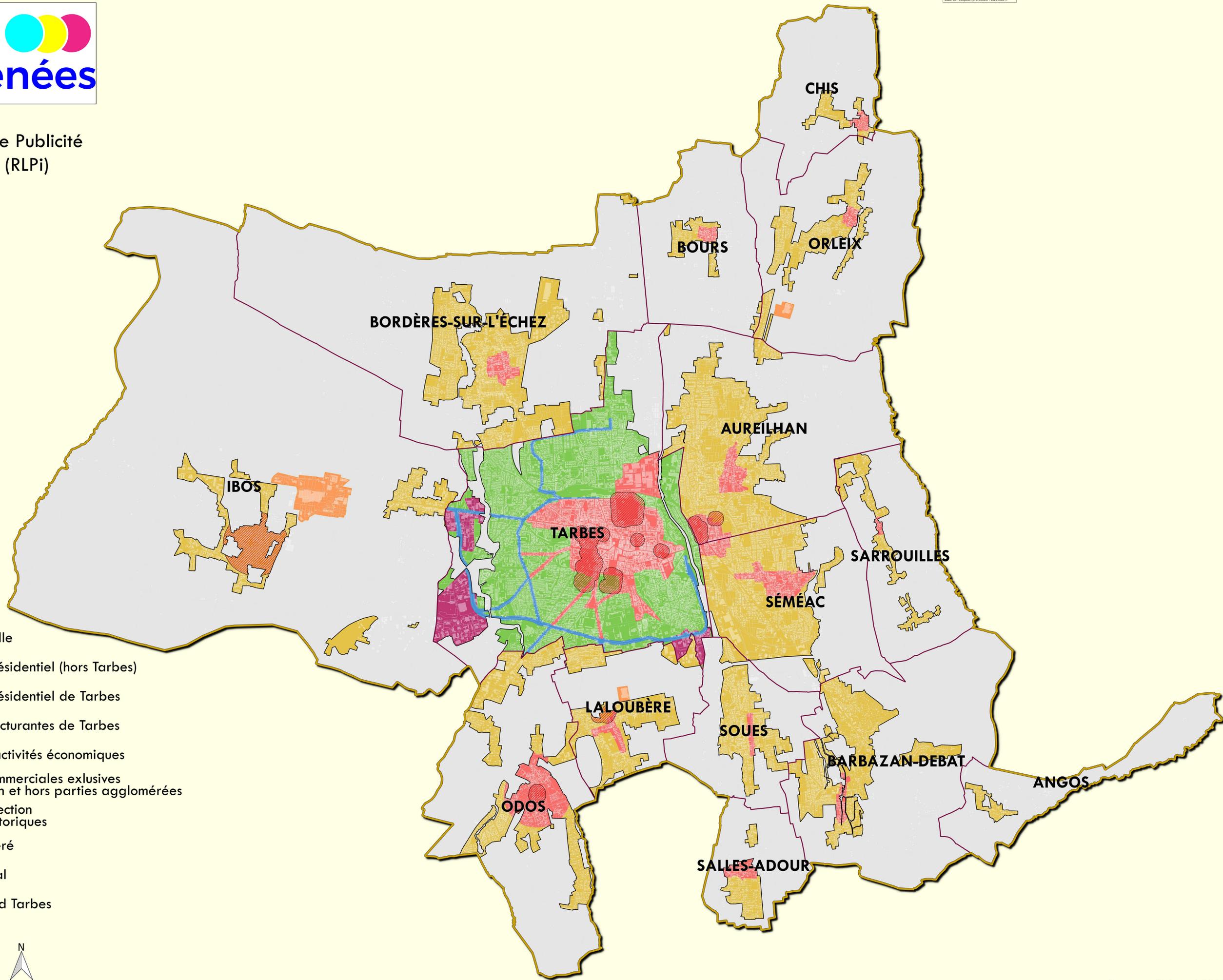


Règlement Local de Publicité
intercommunal (RLPi)

Accusé de réception en préfecture
après 03/06/2016 09:21:05
Au
Date de réception préfecture : 03/07/2017



- Zone 1 : Centre-ville
- Zone 2 : Secteur résidentiel (hors Tarbes)
- Zone 3 : Secteur résidentiel de Tarbes
- Zone 4 : Voies structurantes de Tarbes
- Zone 5 : Zones d'activités économiques
- Zone 6 : Zones commerciales exclusives de toute habitation et hors parties agglomérées
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Territoire aggloméré
- Territoire communal
- Territoire du Grand Tarbes

0 1 2 km

